



NATIONS UNIES
CONSEIL
DE SECURITE



Distr.
GENERALE
S/3668
8 octobre 1956
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

LÉTRE DU 8 OCTOBRE 1956, ADRESSEE AU PRESIDENT DU CONSEIL DE SECURITE
PAR LE SECRETAIRE D'ETAT DES ETATS-UNIS D'AMERIQUE

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer la déclaration ci-après comme document pour l'information des membres du Conseil de sécurité, concernant les délibérations actuelles du Conseil.

"Le 19 juillet 1956, l'ambassadeur d'Egypte à Washington s'est rendu auprès du Secrétaire d'Etat des Etats-Unis, d'ordre de son Gouvernement, pour connaître de manière précise l'attitude du Gouvernement des Etats-Unis touchant le financement du haut-barrage d'Assouan par des subventions et des prêts, question qui était à l'étude depuis plusieurs mois.

L'ambassadeur d'Egypte a reçu une réponse négative et un exposé des raisons lui a été communiqué. Il lui a aussi été dit que, du fait de l'intérêt très général porté à la question, le Gouvernement des Etats-Unis se proposait de publier une déclaration indiquant sa position. Cette déclaration a été montrée sous la forme de projet à l'ambassadeur d'Egypte et publiée ultérieurement sous la forme ci-jointe."

Je vous prie d'agréer, etc.

Signé : John Foster Dulles

Le 19 juillet 1956

A la demande du Gouvernement égyptien, les Etats-Unis ont, de concert avec le Royaume-Uni et la Banque internationale, offert en décembre 1955 d'aider l'Egypte construire sur le Nil un haut-barrage à Assouan. Il s'agit d'un projet d'une grande ampleur. Il faudrait, estime-t-on, de 12 à 16 ans pour le mener à bien et le coût total en est évalué à un milliard trois cent millions de dollars, dont l'équivalent de plus de neuf cent millions de dollars devrait être dépensé en monnaie locale. Ce projet met en jeu non seulement les droits et intérêts de l'Egypte, mais aussi ceux d'autres Etats dont les eaux sont en cause, notamment le Soudan, l'Ethiopie et l'Ouganda.

Aux termes de l'offre faite en décembre, les Etats-Unis et le Royaume-Uni devaient accorder une subvention pour aider au financement de certaines phases initiales des travaux, dont les effets se feraient sentir en Egypte seulement, étant entendu que pour mener à son terme l'exécution du projet tout entier, il faudrait résoudre de façon satisfaisante la question des droits sur les eaux du Nil. Un autre élément important à prendre en considération pour déterminer si l'entreprise était réalisable et donc si l'aide américaine pouvait être accordée, était la volonté de l'Egypte d'affecter le maximum de ses ressources économiques à ce vaste programme de construction et la possibilité pour elle de le faire.

L'évolution de la situation au cours des sept mois qui ont suivi cette offre n'a pas été favorable au succès de l'entreprise et le Gouvernement des Etats-Unis est arrivé à la conclusion qu'il ne lui était pas possible, dans les circonstances actuelles, de participer à l'exécution du projet. L'accord des Etats riverains n'a pas été obtenu et la possibilité pour l'Egypte d'affecter des ressources suffisantes au projet pour en assurer le succès est plus incertaine maintenant qu'elle ne l'était lorsque l'offre a été faite.

Cette décision ne traduit ni n'implique aucun changement dans les relations amicales entre le Gouvernement et le peuple des Etats-Unis d'une part et le Gouvernement et le peuple égyptien d'autre part.

Les Etats-Unis continuent de porter un profond intérêt au bien-être du peuple égyptien et au développement du Nil. Ils sont prêts à envisager, en temps voulu et sur la demande des Etats riverains, les mesures que l'on pourrait prendre pour utiliser de façon plus efficace les ressources en eau du Nil, dans l'intérêt des peuples de la région. De plus, les Etats-Unis restent prêts à aider l'Egypte dans son effort en vue d'améliorer la situation économique du peuple égyptien et ils sont prêts, par l'intermédiaire des organismes appropriés des Etats-Unis, à examiner ces questions, compte tenu des crédits ouverts par le Congrès.
